

SEMINAIRE DE FORMATION

DIRECTION ALAIN MOLLA & PHILIPPE VOULAND

"JUGES-AVOCATS: QUAND L'INCIDENT SURGIT"

COMMENT GÉRER LES SITUATIONS DE CRISE AVEC LES MAGISTRATS

Pour des réponses à de multiples questions au carrefour du rapport de force
et de "l'exercice exigeant des droits de la défense"

Se faire donner acte, conclure sur un incident, imposer une question, exiger une transcription
conforme, éviter l'outrage, faire respecter l'impartialité, anticiper les recours, le délit
d'audience, récusations, quitter la barre, ne pas jeter le discrédit, etc....

(Les textes, la jurisprudence, les usages)

Me Henri LECLERC, Avocat au Barreau de PARIS (AMCO)

Me François SAINT PIERRE, Avocat au Barreau de LYON

VENDREDI 23 MARS 2007 17H00 – 20H00*

MAISON DE L'AVOCAT SALLE Albert HADDAD
51 RUE GRIGNAN 13006 MARSEILLE (Métro : Préfecture Estrangin)

* UN APÉRITIF DÎNATOIRE SERA SERVI A L'ISSUE DU SÉMINAIRE



Institut de *défense* pénale



TARIF : 119,60 € TTC (soit 100,00 € HT)

FORMATION VALIDEE (3 H) AU TITRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU 04.91.13.40.43